



## 14 jours d'affilé en 42h un unique jours de repos

-----  
Par Carl le boucher

Bonjour, je suis actuellement boucher en grande surface

Mon contrat et de 39h, je dispose d'un jours de repos 1 semaine sur deux le dimanche.

Chaque semaine j'effectue des heures supplémentaires qui font monter ce taux à 42h et 48h sur la semaine ou je travaille le dimanche.

Depuis maintenant 6 mois je fais des pieds et des mains pour obtenir au minimum 1 jours de repos par semaine suite à une crise de nerfs ou j'ai carrément du abandonné mon poste pendant 1 journée

Suite à ma crise de nerfs de cet été quasiment 2 jours après réunion avec mon chef et la drh l'entretien ce passe bien on me promet 6 jours de repos par mois à condition de trouver 1 boucher en plus pour correctement effectuer les roulement, il me demande de patienter au moins jusqu'à la fin d'année le temps de trouver un nouveau boucher

Arriver début décembre rien pas de nouvelle, je décide donc d'envoyer un mail à la DRH pour conclure d'un nouveau rendez-vous, suite à ce mail on me promet à l'oral un entretien dans les plus bref délais

Mi-janvier toujours rien pas de rendez vous, pas de nouveau boucher et pas de jours de repos, je décide donc d'aller poliment demandé à mon chef boucher un entretien avec lui et la drh et la il me menace me dis que moi et mes loi on le fait chié, qu'il allait me monter en l'air dans la chambre froide et que si je suis pas content que je pouvais allez me faire voir, suite à sa je décide immédiatement d'allée voir mon patron et mon directeur qui était en Réunion sans demander d'entretien au préalable

Pendant cet entretien on me reproche que je savais bien ou je m'embarquer et qu'on et dans une entreprise "familiale" , que je fais trop souvent référence au lois, je cite mon directeur "entre ce que dis la loi et ce qu'on peut faire il y a monde, et puis la nouvelle génération ne veux plus travailler " on me reproche de ne pas être assez solidaire, on me fait culpabilisé, mais malgré tout on me promet un vrai entretien le lundi 22 janvier entre moi le patron mon chef et la drh un entretien qui cet fois-ci on me le promet résoudra ce problème de jours de repos.

Ma question et donc maintenant de savoir si je suis en droit d'exiger plus 4 jours de repos par mois ou bien je vais devoir me contenter de cela

Autre question si je suis dos au mur et si je n'est plus aucune solution je pense recourir au prud homme pensé vous que mon affaire a des chance de gagner un éventuel procès ?

Petite précision la drh, mon patron, et mon chef boucher sont tous de la même famille y a t'il des possible conflit d'intérêt ?

Je tiens juste à préciser que j'ai 26ans que je suis une personne poli mais pas obséquieux, j'aime passionnément mon métier et malgré tout j'aime ce magasin et surtout ma clientèle actuelle avec qui j'ai énormément sympathisé ce serait vraiment un crevé c?ur pour moi d'abandonner tout mes clients

Merci de m'avoir lu, dans l'attente de vos réponses, et pardonner moi pour les sûrement nombreuses faute d'orthographe

-----  
Par janus2

je dispose d'un jours de repos 1 semaine sur deux le dimanche.

Bonjour,

Le code du travail est clair :

Article L3132-1

Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

-----

Par Carl le boucher

D'accord merci pour votre réponse rapide,

-----

Par Isadore

Bonjour,

Sur le plan pratique, mettez-vous en contact avec un syndicat. Si vous avez une protection juridique avec un de vos contrats d'assurance ou de carte bancaire, contactez-la. Si ça dégénère davantage votre employeur fera moins le malin face à un avocat.

Quelle est votre convention collective ?

En général les bouchers sont des professionnels recherchés. Ne pouvez-vous pas trouver un autre emploi ? A long terme votre poste actuel n'est pas tenable dans ces conditions, même si vous appréciez la clientèle. Votre supérieur hiérarchique vous a quand même menacé de violences physiques.

Ne vous faites pas rouler, des entreprises qui respectent le Code du travail il y en a beaucoup, y compris de petites entreprises familiales. Le droit du travail fait partie des contraintes qu'un employeur est censé gérer, et si ça ne lui plaît pas il n'a qu'à se passer de salarié et faire le travail lui-même. Un contrat de travail engage les parties, qui ont des droits et des devoirs : l'employeur doit respecter les temps de repos de son salarié, veiller à ce que les conditions de travail ne dégradent pas sa santé... Le salarié doit faire correctement son travail, respecter ses horaires... Bref, ça marche dans les deux sens.

Si votre santé se dégrade, consultez votre médecin traitant. N'hésitez pas à parler de vos conditions de travail à la médecine du travail.

Pouvez-vous indiquer vos horaires sur une semaine type ?

-----

Par Carl le boucher

Merci je vais me renseigner auprès de ma banque je possède une carte gold qui permet sûrement à accès à des protection juridique.

Je suis sur la convention collective de la grande distribution et pas celle des boucher

7 h par jours soit le matin soit l'après midi + 6h le dimanche en semaine A et 7h par jours avec le dimanche en repos en semaine b

-----

Par Isadore

Ah d'accord...

Je ne connais pas bien votre convention collective et je n'ai pas le temps de la regarder maintenant.

Mais clairement votre employeur saute à pieds joints sur le respect des temps de travail. La loi fixe au minimum (la convention collective peut être plus avantageuse pour le salarié) 11 heure de repos entre deux journées de travail et 35 heures de repos chaque semaine (les 11 heures de repos quotidiennes + 24 heures de repos hebdomadaires).

Et si votre employeur vous ressort le couplet sur les "jeunes qui ne veulent plus travailler", invitez-le (au moins en pensée) à se reporter à l'article 1er de la Loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

-----

Par Carl le boucher

Merci beaucoup pour vos réponses sa fais chaud au c?ur, j'ai bonne espoir de pouvoir enfin résoudre ce problème, j'essayerai de vous faire une mise à jour suite à mon rendez vous lundi prochain